

## DÉLIBÉRATION N°20250318-06

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 12 mars 2025.

#### Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°1 à la n°5*), Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY – Conseillers Municipaux

#### Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GREVAIS

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à Mme Catherine JUAN (*délibérations n°6 à la n°8*)

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Christine RENAUT

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Leïla ZENATI donne pouvoir à M. Didier FISCHER

-----

Mme Sandrine MUTRELLE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **POINT N°06 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et L.5217-10-4 qui mentionne qu'un rapport sur les orientations du budget doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget, soit une souplesse de 2 semaines supplémentaires accordées avec le passage à la nomenclature M57 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 sur la transmission du R.O.B. à l'EPCI dont la Commune est membre dans un délai de 15 jours ;

Vu le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 11 mars 2025 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB) ;

Considérant qu'avant l'examen du budget, l'exécutif des communes présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'E.P.C.I. dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget ;

Considérant que le R.O.B. des E.P.C.I. doit-être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de l'E.P.C.I. dont la Commune est membre dans un délai de 15 jours ;

Considérant que dans un délai de 15 jours suivant la tenue du R.O.B., celui-ci doit-être mis à la disposition du public à la mairie ;

Considérant que le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (*site internet, publication, ...*) ;

Considérant qu'afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit-être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

À l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,  
Didier FISCHER**

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

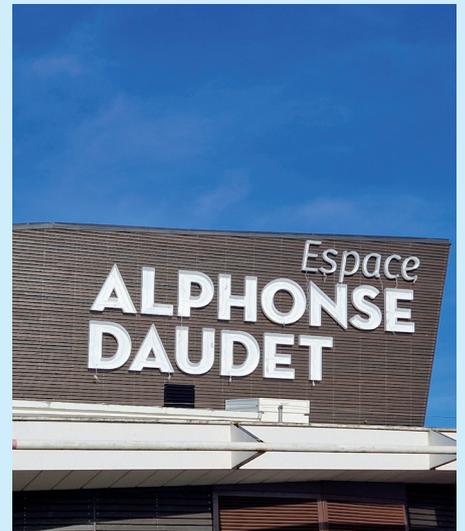
Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 078-217801687-20250320-20250318\_06-DE

S<sup>2</sup>LOW



# ORIENTATION BUDGÉTAIRE

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE  
LES AXES DE CONSTRUCTION

## PRÉAMBULE

# PARTIE I : LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 2025

Le contexte national  
Les principales dispositions pour les collectivités

# PARTIE II : LES AXES DE CONSTRUCTION DU BUDGET 2025

Les Orientations Générales 2025  
Les Evolutions Budgétaires

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement et le PPI
- L'Etat de la dette

## Préambule

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations du budget doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget.

Celui-ci a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget, tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, ou les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, ainsi que le plan pluriannuel d'investissement. Il présente en introduction le contexte national, voir international qui peuvent entraîner des conséquences sur les choix politiques retenus, ainsi que les grandes orientations de la Loi de Finances.

## PARTIE I : Les Éléments de contexte pour 2025

### **1. Le contexte national**

#### **A-Les Finances Publiques :**

Au terme d'une procédure inédite, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel. Le débat parlementaire sur le texte avait été suspendu le 4 décembre 2024 au cours de la première lecture du texte au Sénat à la suite de l'adoption d'une motion de censure sur les conclusions de la commission mixte paritaire du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 et il n'a pu être adopté de façon définitive par le Parlement avant le 1er janvier 2025.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances a permis d'assurer et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année 2025. Cette loi spéciale, qui ne remplace pas le budget, a permis de gérer une situation provisoire jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Ce budget amorce un effort de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029. La loi de finances pour 2025 prévoit un déficit budgétaire de l'État de 139,0 Md€, soit une amélioration de 7,9 Md€ par rapport à la LFI 2024. Le déficit public sera ramené à 5,4 % du PIB.

L'année 2024 a été marquée par des évolutions économiques contrastées. Si l'inflation a poursuivi sa décline amorcée en 2023, les tensions géopolitiques et des dynamiques économiques divergentes entre les grandes économies ont créé un environnement d'incertitudes persistantes.

La Zone Euro peine à retrouver un élan économique avec une croissance prévue à seulement 0,7% en 2025. L'Allemagne, moteur traditionnel de la zone, a affiché en 2024 un ralentissement à 0,2%, reflétant une baisse de son activité industrielle. Les coûts de financement élevés continuent de peser sur l'investissement privé alors que les prêts bancaires à destination des entreprises et des ménages se contractent.

En France, après une croissance de +1.1% en 2024, celle-ci est estimée à 0,9% en 2025, légèrement en deçà. L'inflation se normalise et augmente légèrement sur un an et s'établit à +1,4 % en janvier 2025, après +1,3 % en décembre.

Alors que la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoyait une trajectoire de retour vers les 3% à horizon 2027, un net décalage est intervenu dès le début de l'année 2024 notamment pour intégrer le niveau de déficit 2023.

En septembre 2024, le Gouvernement a alerté sur un dérapage plus important du niveau de déficit alors annoncé à 5,6% pour 2024 et une trajectoire qui resterait supérieure à 6% sans action correctrice.

La loi de finances 2025 présente un déficit plus dégradé pour 2024 qui atteindrait 6% du PIB, et un ratio d'endettement par rapport au PIB de 109,7%.

Pour ramener le déficit public à 5,4 % du PIB, la Loi de Finances 2025 intègre un effort sans précédents de 30 milliards d'euros d'économies, et de 20 milliards d'euros de hausse d'impôts « proportionnelle aux capacités contributives de chacun », dont un effort d'environ 2,2 milliards d'euros demandé aux collectivités locales (contre initialement 5 milliards de prévu).

## **B- Les principales dispositions pour les collectivités :**

### [Une contribution pour chacune des collectivités territoriales dit « Dilico »](#)

Création , dit **Dilico**, pour un montant de 1 milliard d'euros. "Le dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre.

Quelques 2 000 collectivités pourraient être concernées.

- 500 millions d'euros pour les communes et EPCI, à part égale, selon des critères bien définis en lien avec le potentiel financier et revenu moyen par habitant.
- 220 millions d'euros concernent les départements (ainsi que Paris, la métropole de Lyon, la Corse, la Guyane et la Martinique), selon un indice de « fragilité sociale" qui servira de curseur.
- 280 millions d'euros ciblent les régions.

Le produit de tout cela sera "mis en réserve" puis reversé, les trois années suivant sa mise en réserve, à hauteur d'un tiers par année. Pas totalement puisque 10% du montant de chaque contribution seront respectivement reversés au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), au Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements (FNP DMTO) et au fonds de solidarité régional.

### Concours financiers de l'Etat

- Le Fonds vert baisse de 1.35 milliards ( il était de 2.5 milliards en 2024)
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) baisse de 150 millions
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) se maintient à 1 milliard d'euros,
- L'enveloppe de la DGF communale baisse de 350 millions d'euros.
- Baisse des crédits de la politique de la ville
- Gel des fractions de TVA versées aux EPCI dans le cadre de la réforme de la Taxe d'habitation et de la CVAE (manque à gagner évalué à 1.2 milliards)

Finalement, le manque à gagner pour les collectivités s'annonce bien au-delà des 2.2 milliards annoncés.

### Revalorisations des bases de fiscalité locales

Les bases des locaux (non professionnels) sont revalorisées de **+1.7%**, à comparer aux +3.9% de 2024. Cette hausse s'applique aux locaux industriels, propriétés bâties, non bâties et locaux d'habitation, sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2023 et novembre 2024.

A titre de rappel, la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels décalée d'année en année sera intégrée dans les rôles d'imposition 2026 pour permettre une meilleure collecte des baux et la transmission des études d'impact aux commissions d'élus. Ce gel pénalise les recettes fiscales de la commune quand on sait que les bases de locaux professionnelles représentent 14 401 884 € soit 73.1% de nos bases de foncier bâti, qui ne suivent pas les revalorisations annuelles de l'indice des prix à la consommation.

### Suppression de la baisse du FCTVA

La version initiale du projet de loi de finances 2025 prévoyait une baisse du FCTVA avec la suppression du FCTVA afférent aux dépenses de fonctionnement, ainsi que l'abaissement du taux de compensation en investissement de 16,404% à 14 ,85%. Cette mesure n'a pas été retenue dans la version finale.

Cela aurait entraîné pour 2025 une perte de recettes de 38 k€.

### Hausse de 12 points de la cotisation CNRACL en 4 ans

Dans un rapport publié en octobre, l'Inspection Générale des Affaires Sociales a analysé les perspectives d'évolution des comptes de la CNRACL et conclu à une aggravation forte de ces derniers au-delà de 11 milliards € en 2030. Dans son rapport d'octobre 2024, la Cour des Comptes a ciblé le niveau de déficit actuel (2,5 milliards € en 2023 contre 1,2 milliards € en 2021) et les perspectives d'aggravation en recommandant de « faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier de la CNRACL à hauteur de la part du déficit du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux qui leur incombe ».

Proposée initialement à hauteur de 4 points par an pendant 3 ans, cette hausse sera de 3 points par an pendant 4 ans, dès 2025. Après 2028, si l'équilibre n'est pas atteint, de nouvelles hausses complémentaires pourraient être envisagées. Soit une charge supplémentaire évalué à 30 000 euros par an

Alors qu'elle avait bien résisté jusque-là, la santé financière du bloc communal s'est dégradée en 2024. Plus globalement, c'est l'épargne brute des collectivités, dans leur ensemble qui s'est repliée, la situation étant particulièrement inquiétante.

A peine le budget 2025 bouclé, le gouvernement se tourne déjà vers 2026, et évoque de possibles nouvelles réductions de dépenses pour les collectivités dans le cadre du prochain budget de l'Etat.

Les conditions de financement des collectivités locales se sont considérablement durcies ces derniers mois, entraînant une hausse significative du coût des financements. Cette évolution, liée à la dégradation du coût de financement de l'Etat français et à une volatilité accrue des marchés, impose aux collectivités d'adapter leur stratégie financière. Pour 2025, les collectivités locales sont confrontées à un double défi : sécuriser les volumes nécessaires à la couverture de leurs besoins, tout en limitant l'impact financier de la hausse du coût du crédit.

## **PARTIE II : Les axes de construction du Budget Primitif 2025**

Cette partie présentera classiquement les axes de construction du budget primitif pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes. Suivra ensuite la présentation de l'évolution de la structure de la dette (III).

### **1. Les Orientations Générales 2025**

Le projet municipal s'inscrit dans la continuité des opérations amorcées depuis 2020, dans un cadre budgétaire toujours incertain comme évoqué précédemment, face aux difficultés liées aux possibles évolutions du coût de l'énergie et l'impact sur nos contrats. A cela vient s'ajouter les mesures imposées par la Loi de finances avec la mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) pour lequel notre commune sera contributeur pour environ 200 000 euros. Des recettes 2025 donc minorées qui s'ajoute au rôle contributif de notre ville au titre du FSRIF pour environ 470 000 euros. C'est dans ce contexte teinté d'incertitude que nous allons élaborer notre budget 2025.

#### **a) La transition écologique une priorité locale.**

La question environnementale est une priorité nationale qui doit se décliner localement. Un leitmotiv à Coignières qui chaque année ne se dément pas. Nos actions en faveur de la transition écologique, s'appuyant sur divers cofinancements (DSIL, Fonds Vert, la Région IDF, le Département...) se déclinent comme suit :

- La protection de nos espaces naturels avec la mise en valeur des terres que la ville a acquises, tout en accentuant notre vigilance pour préserver nos espaces naturels qui représente 64% de notre territoire.

- La reprise de nos sentes qui seront finalisée en 2025, grâce au soutien financier depuis plusieurs années du CD78 et de l'Etat au titre des amendes de Police.
- Les rénovations thermiques de nos bâtiments à l'image de ce que nous avons déjà réalisé au sein de nos équipements, à l'image de l'espace A. Daudet en 2023-2024. Une opération conduite sur la base d'un co-financement de plus de 55%. Nous maintiendrons donc cette dynamique pour l'ensemble de nos opérations à l'image du groupe scolaire Bouvet dont les travaux seront finalisés cette année (été 2025), une rénovation réalisée sur la base d'un co-financement de 43%. Il en est de même pour les travaux engagés depuis l'été dernier au sein du GS Pagnol et dont la finalisation est prévue là encore cet été. Les services de la ville se sont mobilisés pour obtenir le meilleur cofinancement soit in fine plus de 70%.

## b) Un territoire en mutation :

### **La requalification de la RN10 : une priorité qui rejoint l'enjeu du futur quartier gare**

La requalification de la RN10 est importante pour notre ville aussi bien en matière de santé publique qu'en terme environnemental. La rencontre avec la DiRIF courant 2023 a permis de rappeler cette priorité bien qu'il s'agisse d'une action qui s'inscrit dans la durée.

Pour 2025, à l'instar des années précédentes, nous maintiendrons notre mobilisation auprès des instances décisionnaires, en conditionnant l'évolution du quartier gare à la requalification de la RN10. La reprise de ce quartier qui inclus le futur écoquartier impose dans sa réflexion le franchissement de la RN10. L'étude portée par SQY intègre pleinement cette priorité.

### **Le PLU : une procédure en cours de finalisation.**

A l'issue de l'enquête publique menée en 2024 et des conclusions du commissaire enquêteur nous allons lors du conseil municipal de mars 2025, valider définitivement notre PLU, SQY validera de son côté en avril ce même document. Notre document d'urbanisme sera ainsi pleinement exécutoire à l'issue du premier semestre 2025.

## c) L'enfance et la jeunesse au cœur de notre action

### **Animations et accueils**

Nous maintiendrons en 2025 la même dynamique en matière d'accueil qu'il s'agisse de l'enfance ou de la jeunesse au sein de nos équipements. Pour les 3-10 ans au sein du Centre de loisirs (lors des vacances scolaires et les mercredis), des sorties et animations toujours variées seront complétées par des actions culturelles avec les mercredis du patrimoine réalisés en partenariat avec une association locale. Fin juillet, nous maintenons le séjour passerelle permettant de faire le lien entre les 8-10 et les 11-13, un séjour co-construit entre la direction du centre de loisirs et le service jeunesse, pour faciliter le passage du centre de loisirs vers le service jeunesse. Une opération cofinancée l'année dernière au titre de la politique de financement qui sera nous l'espérons reconduit en 2025.

Pour les 11-17 ans l'axe culturel restera essentiel au sein d'une programmation dynamique incluant des sorties culturelles (à l'image des mercredis du patrimoine) que viendront compléter des ateliers de sensibilisation sur des thèmes aussi variés que les dangers du tabac. Séjours et sorties viendront compléter notre programmation 2025. Notre ambition est de développer des actions qui contribuent au développement, à l'épanouissement de notre jeunesse avec des activités riches et diversifiées.

## **L'accompagnement et la prévention**

Pour 2025, la ville proposera un accompagnement au code de la route aux jeunes de 16-17 ans. Des ateliers autour des diverses addictions seront proposés aux jeunes au sein de nos équipements (MDJ, service jeunesse).

Pour les 16 -25 ans, le service ressources jeunesse permet au public de trouver toutes les informations utiles au quotidien, et ainsi de bénéficier d'une écoute, d'un accompagnement pour la réalisation de leurs projets. Ce service étroitement lié à la Maison des Jeunes (18-25 ans) vient renforcer le travail accompli par nos équipes au sein de la structure.

Au quotidien, un travail de terrain est assuré afin de lutter contre la désinsertion sociale et la marginalisation.

### **d) Le dialogue, l'échange, comme la concertation restent des priorités pour 2025**

A l'image des conseils de quartiers amorcés depuis 2019, le Conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ), constitue le cœur de notre architecture démocratique, des espaces essentiels où la parole est libre.

### **e) La sécurité un enjeu assumé**

#### **En matière de tranquillité publique**

La modernisation de la vidéo protection et son extension constitue une priorité. Ainsi en 2024, toutes les caméras ont été remplacées, certaines remontant à 2014. Le centre de visionnage la même année a été modernisé. Un nouveau serveur a été acquis en prévision de l'extension à venir. Dès 2025, le parking et l'entrée du cimetière se verront dotés de caméras : la phase 1 de l'extension.

En 2025, en lien avec notre AMO nous continuerons à œuvrer pour améliorer l'actuel dispositif avec l'implantation in fine de 25-26 caméras supplémentaires en plus des 21 existantes. Une opération qui s'inscrit sur 3-4 ans en raison des coûts induits et des recherches de financements.

L'extension de la vidéoprotection, qui imposait au préalable une reprise de nos caméras existantes, constitue un sujet en réponse aux attentes de nos concitoyens.

#### **Nos actions sur la voie publique**

La sécurisation de nombreuses voies avec l'instauration de nouvelles zones 30, sera renforcée cette année avec l'instauration de zones 20, zones de « rencontres », permettant la sécurisation de certaines de nos voies les plus sensibles. Une expérimentation qui s'accompagnera d'équipements de sécurité.

### **f) L'insertion professionnelle et l'économie**

Le service d'aide à l'emploi et à l'insertion réorganisé depuis 2019, continue son action auprès des nombreux demandeurs d'emplois en proposant un suivi personnalisé renforcé avec la mise en place d'ateliers (CV..).

Le partenariat construit avec les acteurs économiques pour simplifier les connexions entre entreprises et demandeurs d'emploi continue de s'étoffer en 2025.

A cela il convient d'ajouter les salons que la ville propose (salon de l'emploi) sont aujourd'hui reconnus et repérés par les partenaires.

Dans le cadre du dispositif politique de la ville la commune bénéficie des actions d'accompagnement des publics en recherche d'emploi au titre du prii (Plan régional d'insertion pour la jeunesse). En place depuis 2025, la commune participe aux réunions techniques regroupant tous les acteurs de l'emploi (mission locale, France Travail..). Lors de ces échanges il s'agit de proposer individuellement un parcours adapté à chaque jeune.

En ce qui concerne l'économie, la direction de l'emploi et du développement économique accompagne les entreprises autant que de besoin dans leurs démarches en leur apportant des réponses sur des sujets aussi essentiels que les aides existantes.

### **g) La culture pour tous**

Nous poursuivons notre action pour rendre accessible au plus grand nombre la culture.

Nous continuerons en 2025 à renforcer la démocratisation culturelle pour en faire un vecteur de la réussite éducative, et ce dès le plus jeune âge, en lien avec l'éducation nationale, véritable partenaire. Des ateliers sont ainsi proposés qu'il s'agisse des échecs ou de la philosophie.

Pour 2025 nous maintenons la chorale ouverte aux habitants. Le développement des actions culturelles en direction du plus grand nombre constitue notre priorité. La rénovation récente de l'espace culturelle Daudet pour plus d'1,2 M d'euros résume à elle seule notre volonté de promouvoir la culture sur notre territoire.

Les tarifs proposés par le théâtre pour la saison 2025-2026 demeureront toujours aussi attractifs pour permettre au plus grand nombre de découvrir leur théâtre.

Dans le cadre de la politique de la ville et au titre des actions culturelles de proximité il est proposé en avril prochain au sein de la maison de la Maison du Voisinage une représentation de Don Quichotte.

### **h) Poursuite d'une politique sociale ambitieuse et l'enjeu de la politique de la ville**

La finalisation en 2025 des travaux de la rénovation amorcés depuis 2023 de la Résidence Autonomie soit un engagement pris pour près de 1,4 M d'euros à l'image des nombreuses activités que nous menons vers nos aînés comme : la semaine bleue, le banquet des seniors, les ateliers proposés et l'ouverture de la restauration aux seniors le midi à la RA seront maintenus durant cette exercice. Bien évidemment l'aide sociale comme l'accompagnement des plus démunis demeurent au cœur de l'action portée par le CCAS.

L'entrée du quartier des Acacias en politique de la ville (QPV) depuis 2024 est une aubaine pour notre commune permettant d'innover en matière d'actions de proximité. Si l'année 2024 fut consacrée au diagnostic, nous sommes pour 2025 dans l'attente de la validation de notre première programmation : comme le recrutement d'un écrivain public ou le renforcement de l'accompagnement social au sein du CCAS par une association spécialisée, de même l'action « la culture au cœur du quartier » fait partie intégrante des axes 2025 au titre de la politique de la ville. A l'image de 2024, nous avons sollicité l'Etat au titre de nos séjours jeunes. La parentalité est aussi au cœur de la future programmation politique de la ville. Un temps de présentation et d'échanges avec les élus sera proposé à la fin du 1er semestre 2025 (sous réserve des retours de l'Etat) pour une présentation de la programmation 2025.

**i) En ce qui concerne le personnel communal, nous maintenons pour 2025 notre politique d'accompagnement et de formation.**

Après l'annualisation du temps de travail finalisée en 2023, et l'aboutissement du document unique l'année dernière, un groupe de travail dans lequel participe les représentants syndicaux a œuvré en 2024 pour l'élaboration d'un plan pluriannuel de formation.

La GPEC reste plus que jamais un outil essentiel de gouvernance en matière de ressources humaines, 2025 ne dérogera donc pas à la règle.

Nous continuerons à accompagner les agents dans leur demande de formation et d'évolution professionnelle.

**j) En 2025, une revalorisation des tarifs municipaux est envisagée, à hauteur de +2% pour les intra-muros et +7% pour les extramuros.**

## 2. Les évolutions budgétaires

### A. La section de fonctionnement :

#### Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à ce stade à 11 275 k€ (hors virement vers la section d'investissement et les opérations d'ordre).

- **Au chapitre 011**, les dépenses à caractères générales fluctuent à hauteur de -6.1 % de BP à BP et restent stables par rapport au réel 2024.

Ces dépenses intègrent une enveloppe de 700 k€ pour les dépenses d'énergie (réel 2024 : 800 k€), ainsi que le coût de location des modulaires et les frais de déménagement, en relation avec les travaux de réhabilitation du GS Bouvet, soit une dépense de 101 k€, contre 185 k€ en réel 2024.

- **Au chapitre 012** la variation entre N et N-1, est essentiellement liée aux augmentations mécaniques qui résultent des avancements d'échelons, des promotions internes, et de l'impact en année pleine des différentes augmentations du SMIC, la dernière datant du 01/11/2024 à hauteur de +2%.

Il n'est pas prévu de revalorisation du point d'indice pour l'année 2025, et la prime de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) instaurée par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008 a été supprimée à compter de 2024. Son objet était de compenser la différence constatée entre l'évolution du traitement indiciaire brut d'un agent sur une période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période.

Le budget 2025 intègre la hausse de 3 points de la cotisation CNRACL, soit 34,65 % contre 31,65 % , dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

A compter du 1er mars 2025, les trois premiers mois d'arrêt maladie seront désormais indemnisés à 90% de leur traitement, contre 100% actuellement. Cela aura une incidence sur le chapitre.

- **Au chapitre 65**, la subvention d'équilibre au CCAS a été calculée pour 700 k€ contre 690 k€ en 2024.

Il convient rappeler que l'organisation du dispositif de Réussite Educative a été déléguée au CCAS depuis sa mise en place, au dernier trimestre 2024. Ainsi en 2025, le budget du CCAS est impacté en année complète par les actions concernées dans le cadre de la politique de la ville, et notamment le financement du poste de coordinateur PRE (financé à hauteur de 20 000 € par l'Etat). Le reste à charge est pris en compte par la subvention d'équilibre de la commune, comme prévu par la délibération du 21 mai 2024.

Les subventions accordées aux associations sont calculées à hauteur de 231 k€, ce chiffre est une hypothèse dans l'attente de la commission vie associative chargée d'étudier les dossiers de demande, avec l'application des critères de financement définis et l'analyse des excédents.

- **Au chapitre 66**, les charges financières, sont évaluées à 40 k€. Un dossier de demande de prêt est en cours de formalisation. Une charge d'intérêt a été budgétée dans le cadre de l'hypothèse d'un déblocage des fonds sur le dernier trimestre 2025.

- **Au chapitre 014**, atténuation de produits, dans le cadre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO), une somme de 200 k€ est inscrite au budget 2025. A ce stade aucune somme n'a été notifiée aux collectivités par les services de l'Etat. Cette prévision s'appuie sur une estimation faite par l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines pour ses communes membres.

La somme prélevée est fonction du potentiel financier / fiscal (75%) et du revenu imposable par habitant (25%). Les communes dont l'indice est supérieur d'au moins 10% à l'indice moyen sont prélevées.

Chap	Libellé	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025
11	Charges à caractère général	3 223 905	3 023 532	3 025 805
12	Charges de personnel et frais assimilés	6 245 000	6 034 985	6 150 000
14	Atténuation de produits (FSIRF)	631 000	530 369	732 000
65	Autres charges de gestion courante	1 415 785	1 318 902	1 309 500
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 515 690</b>	<b>10 907 788</b>	<b>11 217 305</b>
66	Charges financières	22 000	21 602	40 300
67	Charges exceptionnelles	36 000	33 720	15 700
68	Dotation aux amortissements et provisions ( hors opérations ordre)	2 000		2 000
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 575 690</b>	<b>10 963 110</b>	<b>11 275 305</b>

## Les Recettes :

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à **11 342 k€**, soit en retrait de 102 k€ par rapport à 2024, si l'on neutralise la recette exceptionnelle de 153 k€ perçue pour la vente de la parcelle de terrain à l'association AVECC au centre village.

Les produits des services (chapitre 70) sont évalués en augmentation d'environ + 2,5% /2024.

Cette prévision intègre 24 k€ de produits dans le cadre de la vente de CCE (certificats d'économie d'énergie) liés aux travaux de rénovation énergétique réalisés par la ville en 2023 et 2024.

- Chapitre 73 :

Les recettes des impôts sont évaluées à 2 915 k€, dans l'attente de la notification par la préfecture de l'état 1259 sur les bases d'imposition. Elles intègrent une perte de taxe foncière estimée à ce stade à 90 k€, dans le cadre de la convention cadre signée entre l'Etat, le Département, les communes en quartiers prioritaires et les bailleurs sociaux, afin de bénéficier d'un abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Une somme de 36 k€, soit 40 %, est restituée sous forme de dotation à la commune (chapitre 74).

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est stable soit 4 907 k€. A noter l'évaluation très prudente des droits de mutation qui sont prévus pour 145k€ après une baisse de 33% entre 2024 et 2022.

- Le chapitre 74, Les dotations et participations ont été évaluées à 617 k€, dont près de 274 k€ d'aide de la CAF dans le cadre de la participation aux financements des activités enfance, jeunesse et petite enfance, et 40 k€ dans le financement d'appels à projets au titre de la politique de la ville. Par ailleurs, une subvention d'Ile de France Mobilités dans le cadre de la mise en place de la navette scolaire est prévue à hauteur de 65 k€.
- Le chapitre 75, les autres produits de gestion courante, sont évalués 1 209 k€ soit en +9,5% par rapport à 2024. Il s'agit des recettes liées aux loyers des baux commerciaux, les recettes liées à la location des Salons St Exupéry ainsi que les loyers du Pôle de santé. La redevance versée par le CCAS à la commune est en hausse de + 14.5%, soit des recettes complémentaires de +59 k€ (sur la base des loyers perçus en N-1).

Chap	Libellé	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025
13	Atténuation de charges	84 700	110 608	56 000
70	Produit des services, du domaine et divers	600 050	669 001	685 965
73	Impôts et taxes	5 237 750	5 216 688	5 191 500
731	Fiscalité locale	3 601 500	3 662 532	3 583 200
74	Dotations, subventions et participations	601 440	681 465	616 535
75	Autres produits de gestion courante	1 112 418	1 104 330	1 209 250
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 237 858</b>	<b>11 444 623</b>	<b>11 342 450</b>
76	Produits financiers		11	
77	Produits exceptionnels		153 160	
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 237 858</b>	<b>11 597 794</b>	<b>11 342 450</b>

## B. La section d'investissement :

En investissement, l'année 2025 marque la finalisation des 2 opérations importantes que sont la rénovation intérieure de la Résidence des Moissonneurs et la réhabilitation du Groupe scolaire Bouvet avec la construction d'un nouveau bâtiment de restauration.

### Les principales dépenses d'investissement :

- **Réhabilitation de la Résidence Autonomie** : les travaux ont été réceptionnés à la date du 17 février 2025 pour la grande majorité des lots, et le planning a été tenu.
- **Réhabilitation du GS Bouvet** : A la date du 31/12/2024, 2 151 k€ ont déjà été déboursés au titre de cette opération, et 542 k€ de financements perçus.
- **Aménagement Aire mixte multisport intergénérationnelle** : Les contours du projet sont arrêtés, avec une réalisation des travaux sur les 3 mois d'été ( Juin-aout).
- **Reprise des toitures terrasses du groupe scolaire Pagnol** : 2<sup>nd</sup> tranche prévue l'été prochain pour la maternelle.
- **Vidéoprotection** : L'année 2025 sera consacrée à affiner le projet qui sera mis en œuvre sur les 3 années suivantes. Hypothèse à conforter de la pose de 20 mâts, et d'une trentaine de caméras.
- **Reprise du parc de la Prévenderie** : Les travaux sont décalés sur 2026 afin de prendre le recul nécessaire à la définition des besoins après une phase de concertation.

Au chapitre 16, en dépenses d'investissement, la charge de remboursement intègre un amortissement complémentaire de 35 k€ pour le nouveau prêt. Il s'agit à ce stade d'une hypothèse dans l'attente de l'acceptation du dossier.

### Les recettes d'investissement :

Le FCTVA et la taxe d'aménagement sont prévus à hauteur de 424 k€, contre 244 k€ en 2024.

Les reports d'investissement au CA 2024 sont conséquents, soit 1 590 k€ dont 1 109 k€ pour le GS Bouvet.

A ce stade, le budget 2025 intègre des recettes à hauteur de 600 k€ pour l'aménagement de l'Aire Mixte, financements déjà garantis, 400 k€ accordés par le Conseil Départemental en 2022 dans le cadre du contrat de proximité, et 200 k€, au titre du pacte financier avec SQY .

Les excédents cumulés du compte administratif au 31/12/2024 qui seront intégrés par anticipation au BP 2025 s'établissent comme suit :

- **En fonctionnement : 1 846 578 €**
- **En investissement : 450 012 €**

## Le plan pluriannuel d'investissement :

Il convient de préciser que les montants et les phasages du PPI sont des estimations qui seront ajustées avec l'avancée de l'exercice budgétaire, et des travaux engagés, ainsi que des possibilités de financement sollicités.

Nature des travaux	2025	2026	2027	2028	2029
<b>REHABILITATION RPA</b>					
<i>Maitrise d'œuvre</i>	2 829				
<i>Mission sécurité, contrôle technique, OPC</i>	5 977				
<i>Travaux studios salle détente et réfectoire</i>	87 734				
<i>Rénovations de 10 studios</i>	66 000				
<i>Parking arrière</i>		130 000			
<b>REHABILITATION GS BOUVET</b>					
<i>Maitrise d'œuvre</i>	97 712				
<i>Travaux + Matériels électroménagers</i>	2 024 345				
<i>Bureau contrôle, mission sécurité, OPC</i>	48 413				
<i>création Ilot fraîcheur (AMO)</i>	12 396				
<b>REFECTION TOITURE TERRASSE GS PAGNOL</b>					
<i>sécurisation des entrées (portail, visiophone..)</i>					
<i>Elémentaire</i>					
<i>Maternelle</i>	69 507				
<b>AIRE MIXTE - Multisports - intergénérationnelle</b>					
<i>Maitrise d'œuvre et études</i>	35 760				
<i>Relevé topo. et récolement de réseaux</i>					
<i>Travaux dont suppression Peupliers 17 300 €</i>	1 278 300				
<i>Mobiliers Urbains</i>	17 000				
<i>Plantation arbres</i>		15 000			
<b>REAMENAGEMENT PARC PREVENDERIE</b>					
<i>Maitrise d'œuvre et études</i>	16 487				
<i>Travaux phase 1 et 2</i>		237 000	250 000		

Nature des travaux	2025	2026	2027	2028	2029
<b>REPLACEMENT + EXTENSION CAMERAS VIDEOPROTECTION</b>					
<i>Remplacement de 3 coffrets vidéo sur caméras + switch</i>	21 923				
<i>Déplacement antenne radio terrain stade</i>	24 000				
<i>Vidéo protection CCAS</i>	13 200				
<i>Etude - collecte des données phase 1 et 2</i>	25 405				
<i>Accompagnement phase 3 - subventions</i>	4 300				
<i>Préparation à la mise en œuvre phase 4</i>	10 076				
<i>Pilotage du déploiement sur 6 mois phase 5</i>		8 500	10 000		
<i>Pose d'un mât vidéo avec 2 caméras (Entrée Cimetière)</i>	18 300				
<i>Travaux d'extension et génie civil non chiffré</i>		250 000	350 000	360 000	
<b>REMISE EN CULTURE DES TERRES AGRICOLES</b>					
<i>Chemin d'accès, clôture et portail</i>	51 600				
<b>Nv CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AMO + études</b>		50 000	50 000	20 000	
<b>CIMETIERE PONT DE CHEVREUSE</b>					
<i>Mission d'étude pour le problème des caveaux</i>	8 640				
<i>Reprise Problème de drainage existant</i>	47 100				
<b>REFECTION TOITURE SPEEDY</b>	290 100				
<b>ECLAIRAGE LED TERRAIN DE FOOTBALL</b>	90 000				
<b>RENOUVELLEMENT PARC CHAUDIERES s/ 10 ans</b>	67 700	67 700	67 700	67 700	
<b>Réhabilitation GS PAGNOL</b>					
<i>Maitrise d'œuvre et études</i>			20 000	40 000	20 000
<i>Travaux</i>				1 000 000	1 000 000
<b>Reprise des Voiries</b>		100 000	150 000	150 000	50 000
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS ( hors OP)</b>	697 251	450 000	402 300	353 300	200 000
<b>Total dépenses d'équipements</b>	<b>5132 055</b>	<b>1308 200</b>	<b>1300 000</b>	<b>1991 000</b>	<b>1 270 000</b>

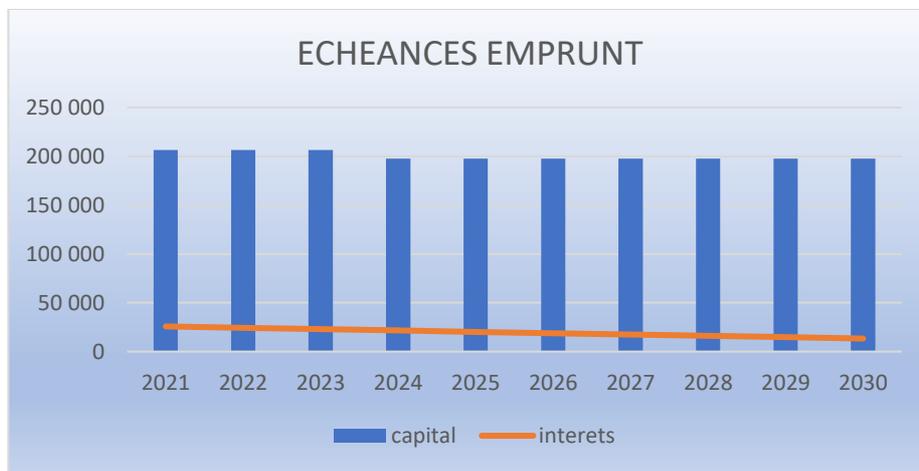
**C. L'Etat de la dette :**

▪ **Structure de la dette**

Au 31 décembre 2024, les taux se décomposent de la façon suivante :

Type	Taux moyen
Fixe	0,7%
Ensemble des risques	-

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Encours Fin période	2 962 500	2 765 000	2 567 500	2 370 000	2 172 500	1 975 000	1 775 500
Capital payé sur la période	197 500	197 500	197 500	197 500	197 500	197 500	197 500
Intérêts payés sur la période	21 602	20 219	18 837	17 454	16 072	14 689	13 307



▪ **Encours de la dette à fin décembre**

L'encours de la dette diminue mécaniquement depuis des années, au fur et à mesure du remboursement de son amortissement. L'emprunt actuel renégocié fin 2019 pour la construction du Pôle de Santé Pluridisciplinaire et l'extension de l'hôtel de ville, arrivera à son terme au 30/12/2039.



La commune fait face à des travaux importants depuis quelques années, qu'il s'agit de la perception de subventions obtenues auprès de différents partenaires. Pour les projets à venir notamment l'aménagement de l'Aire Mixte, et l'extension de son réseau de vidéo protection, la commune devra avoir recours à un emprunt, dont la somme exacte reste pour autant à affiner, ainsi que les conditions. Quel que soit le montant retenu, des tirages successifs étalés dans le temps (2025-2026) seront faits selon nos besoins de trésorerie afin de mobiliser juste les sommes nécessaires. A ce stade, une hypothèse d'un emprunt à hauteur de 2 500 k€ a été prise.

Des démarches sont engagées auprès de la banque des Territoires qui propose un taux attractif fonction de celui du livret A.

## Conclusion

Les incertitudes nous invitent à la plus grande prudence dans l'élaboration de ce budget 2025 : Montée des tensions internationales, économie nationale à faible croissance, marges de manœuvre financières **pour les collectivités de plus en plus limitées** du fait des décisions prises par l'Etat (**révision des cotisations employeur au titre de la CNRACL, le DILICO, les mécanismes de péréquation qui risquent une nouvelle fois d'évoluer**), et ce dans **un environnement soumis** à la volatilité du prix de l'énergie.

Les villes doivent par ailleurs respecter toujours davantage de normes nationales et **assurer de plus en plus de missions afin de compenser le rôle de l'Etat (la sécurité...)**. Les propos récents de la Cour des comptes « devant l'emballlement de leurs dépenses en 2024, les collectivités devraient davantage contribuer à la réduction du déficit budgétaire », laisse présager que ces dernières n'ont pas fini d'être mises à contribution pour les années à venir.

La ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin a assuré que les collectivités seront désormais pleinement impliquées dans la construction des budgets notamment celui de 2026, dans le but d'éviter une nouvelle dérive, et redonner au pays des marges de manœuvre budgétaires. Le ministère des Finances souhaite mettre en place un « comité d'alerte » composé d'élus locaux.

La bonne maîtrise de nos dépenses demeure un enjeu incontournable, associée à la recherche systématique de financements (en investissement comme en fonctionnement) pour appréhender l'exercice 2025 en toute confiance, et garantir le maintien des prestations, l'entretien et le renouvellement de notre patrimoine communal pour les années futures.